



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission de gestion

---

Objet : **Préavis** n°83/2026  
**concernant le rapport de gestion remis dans sa version définitive à la**  
**commission de gestion en date du 27 avril 2026**

Date des séances: Rapport établi le 27 mai 2026

Séances les 5 mai, 11 mai, 18 mai et 27 mai 2026

Présents : Les membres présents de la commission de gestion et pour la les séances avec la municipalité André Darmon, Pascal Colombo, Gérald Girardet, Grégory Favre et Evelyne Fallet

Absent : Pierre-Alain Zufferey

---

La COGES a débuté ses travaux le 5 mai 2026 et s'est réunie à 4 reprises dont 2 fois en présence de la municipalité en date des 11 et 18 mai 2026.

La COGES a vérifié les préavis bouclés et le rapport de gestion qui ont suscité des questions et des remarques, lesquelles ont été transmises à la municipalité en vue de notre rencontre et discussion.

Pour rappel, la COGES est une commission de surveillance. Elle bénéficie d'un droit d'investigation et la municipalité est tenue de lui transmettre les documents demandés et renseignements nécessaires dans les délais impartis.

### **Rapport de gestion pour l'exercice 2025**

La commission de gestion a passé en revue l'ensemble du rapport de gestion transmis par la municipalité et a étudié plus en détail les points suivants :

#### **Conditions de travail et Ressources Humaines**

La commission s'est entretenue avec la municipalité au sujet des changements récurrents intervenus au niveau de la bourse. Les processus RH ont également été examinés.

La commission relève que des améliorations ont été apportées, notamment par l'élaboration de cahiers des charges pour les derniers postes mis au concours et par la formalisation des évaluations depuis le début de la législature. Ces évaluations reposent principalement sur des critères qualitatifs et sont, selon la municipalité, bien perçues par les collaborateurs.

Elle souligne qu'un personnel formé de manière adéquate contribue à l'amélioration de la qualité des prestations ainsi qu'à une meilleure prise en compte des besoins de la population.

Par ailleurs, la commission a pris note que le règlement du personnel fera prochainement l'objet d'une révision.



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission de gestion

Recommandation COGES 01/2026 : La COGES prend acte des éléments présentés et salue les efforts entrepris en matière de gestion des ressources humaines. Elle encourage la municipalité à poursuivre dans cette voie en généralisant l'établissement de cahiers des charges pour l'ensemble des collaborateurs et en veillant à garantir l'accès à la formation continue pour chacun.

De plus, elle encourage la Municipalité à finaliser le chantier de la révision du règlement du personnel.

### Révision du plan de prévoyance LPP (loi sur la prévoyance professionnelle)

La commission avait relevé, dans son précédent rapport, que le seuil d'admission avait été abaissé afin de favoriser une plus large adhésion du personnel communal.

En 2025, la municipalité a décidé de mettre en place une répartition des cotisations fixée à 40 % pour les employés et à 60 % pour l'employeur. Par ailleurs, une mesure d'ajustement salarial a été introduite afin de compenser les incidences financières liées à la mise en œuvre de ces changements.

Une réflexion est également en cours concernant la caisse de pension actuelle. La municipalité souhaite procéder à une analyse comparative de différents prestataires, notamment en ce qui concerne les taux de couverture et les prestations proposées.

Recommandation COGES 02/2026 : La COGES a pris acte qu'une réflexion sur le plan de prévoyance est en cours. Elle encourage la municipalité à solliciter, par le biais de son courtier, plusieurs offres comparatives.

### Intercommunalité

La commune de Genolier fait partie de plusieurs associations intercommunales avec pour certaines des enjeux importants, notamment financiers. Le représentant de la municipalité au Conseil intercommunal agit en tant que représentant de sa commune au sein de ce Conseil. Il y vote donc par exemple les préavis, les comptes ou les budgets. Ces décisions peuvent être significatives pour la commune. Ainsi, si la gestion de ces intercommunalités ne fait pas partie du champs d'action de la COGES, cette dernière s'est en revanche penchée sur la préparation des séances par le représentant de la municipalité et des retours faits au sein du collège. La COGES a donc demandé les préavis des séances de municipalité concernant pour exemple l'AISGE. Vu qu'aucun procès verbal de ces séances n'a abordé cette intercommunalité, la COGES leur a demandé d'expliquer la préparation qui était faite. La municipalité a indiqué que les ordres du jour et procès verbaux étaient partagés et que des échanges entre municipaux pouvaient avoir lieu sans que cela soit protocolé.

Tout en relevant que les intercommunalités n'ont pas toutes les mêmes enjeux, la COGES estime que la fonction de représentant de la commune pourrait être améliorée par un échange en municipalité avant les décisions importantes et suggère que ces décisions soient protocolées dans les procès-verbaux. La municipalité peut se référer au guide pratique sur la collaboration intercommunale édité par l'Union des communes vaudoises.

Recommandation COGES 03/2026: La COGES recommande à la municipalité d'échanger en séance de municipalité sur les principales décisions portées lors des conseils intercommunaux et de protocoler les décisions dans les procès-verbaux.



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission de gestion

### Projet de la Brégentenaz

La Commune de Genolier s'engage dans un projet d'envergure majeure sur son territoire. La COGES a examiné les documents mis à disposition pour l'année 2025. Toutefois, malgré la recommandation formulée l'an dernier visant à affiner les besoins, aucun document ne présente à ce jour une étude de programme ou une analyse financière détaillée.

La COGES transmet sa confiance à la municipalité pour la suite du processus. Le Conseil communal devra prochainement se prononcer sur la poursuite du projet à travers un nouveau ou plusieurs préavis. Pour rappel, le Conseil a accepté en 2024 le préavis 54/2024, d'un montant de CHF 330'000.– TTC, destiné à organiser un concours pour le développement du quartier de la Brégentenaz. Cette première étape arrivant à son terme (courant 2026), un nouveau préavis sera nécessaire pour engager la phase suivante.

Pour la concrétisation, la COGES encourage la municipalité à définir un barème de pondération cohérent pour les critères d'adjudication des différents marchés publics nécessaires à la réalisation des travaux, en conformité avec la base légale applicable.

Recommandation COGES 04/2026: La COGES recommande à la municipalité de fournir dès que possible à destination du conseil le programme détaillé pour l'ensemble du projet.

### Chantier de la pharmacie

La municipalité a annoncé un retard d'environ trois mois dans l'avancement du chantier de la pharmacie avec une remise des clés comme indiqué dans le préavis à automne 2026. Les causes principales identifiées sont :

- un manque de main-d'œuvre en début de chantier,
- des difficultés liées au système de chauffage (géothermie),
- des complications pour joindre le propriétaire de la pharmacie.

La COGES a vérifié l'état des coûts : aucun dépassement injustifié n'est constaté à ce stade. Une analyse plus détaillée devra toutefois être effectuée à la fin des travaux.

Pour d'autres chantiers communaux, la COGES relève qu'il serait opportun que la municipalité définisse des indemnités contractuelles liées au retard avec les entreprises impliquées dans les différents travaux, afin de garantir le respect des délais et de protéger les intérêts de la Commune.

### Déchets

A la suite de la synthèse des déchets récoltés en 2025 sur le territoire communal, la COGES a abordé avec la municipalité la gestion des déchets de la commune et s'est estimée très satisfaite de l'échange. La comparaison de Genolier avec les communes voisines et de tailles similaires



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission de gestion

démontre que le système communal mis en place est performant. Cependant, comme relevé par la municipalité dans son rapport, l'augmentation des ordures ménagères et le fléchissement de certains volumes recyclables en 2025 nécessitent une attention constante. La municipalité a donc prévu une campagne de sensibilisation.

### Eau

Au vu des restrictions d'alimentation en eau qu'a connues certaines années Genolier, divers projets liés à l'amélioration de l'alimentation et de la gestion des eaux sont en cours. La COGES a abordé les différents projets avec les représentants de la municipalité. Elle a pu consulter les études menées et remercie la municipalité sur les efforts entrepris et le sérieux des démarches.

### AISGE

La COGES a demandé le rapport de gestion de l'AISGE à la municipalité, il nous a été répondu que nous ne pouvions pas y avoir accès pour raisons de confidentialité.

Nous relevons que les enjeux financiers sont très importants et que les problèmes soulevés nécessitent une surveillance particulière.

La COGES enjoint la municipalité et les nouveaux délégués à l'AISGE pour la nouvelle législature à être particulièrement attentifs à la défense des intérêts de la commune.

### Projet de voie verte Genolier – Givrins

Comme indiqué dans le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024, il a été rapporté qu'un accord de principe avait été conclu pour les surfaces agricoles et que la prochaine étape consistait à approcher les propriétaires riverains. La municipalité a confirmé avoir, depuis lors, effectué une première approche avec tous les riverains afin de leur soumettre le tracé de la voie verte. Par ailleurs, la municipalité a expliqué les difficultés du gabarit de la voie verte côté gare de Genolier liées au nouveau transformateur électrique.

Recommandation COGES 05/2026: La COGES encourage la municipalité à poursuivre le projet et à proposer au conseil une solution viable dans les meilleurs délais. Les éléments exposés ne semblent à ce jour pas réhibitoires à la poursuite du projet.

### Route de Duillier – projet de piste cyclable RC24 (Genolier – Nyon)

Le réaménagement du carrefour entre la RC24 et la RC12, appelé le carrefour de la Mimorey ainsi que son trottoir fait partie intégrante du périmètre d'étude, préavis N° 57/2024 approuvé par le conseil. Les études suivent leurs cours.

Recommandation COGES 06/2026: La COGES prend note des explications données et encourage la municipalité à faire avancer le projet au plus vite afin de garantir la sécurité des usagers de Genolier jusqu'au carrefour.



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission de gestion

### Conclusion :

L'étude du rapport montre bien la complexité et la diversité des activités menées par la municipalité durant toute l'année 2025. Nous rappelons que les quelques points évoqués ci-dessus sont ceux qui ont suscité des remarques, mais ne doivent pas occulter les nombreux points positifs qui n'ont, par défaut, pas fait l'objet de discussion.

Nous saisissons l'occasion du présent rapport pour remercier la municipalité et l'ensemble des personnes œuvrant au bien de la commune pour leur engagement et leur contribution importante au quotidien.

Au vu de ce qui précède, la commission suggère au Conseil Communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

David Vez (rapporteur)

Marie Patrik

Sebastien Beuchat

Patrizia Webb

